

**12 000 habitants**  
**3 000 ha**  
*Équilibre agriculture – nature – urbain*  
*Au pied du massif de l'Épine*  
*Au Sud du Lac du Bourget*  
*Commune de Grand Chambéry*  
*1 chargé de mission Env. DD*



**2010 – 2014 –** Concours Capitale française de la Biodiversité 2018

**Candidat  
2021**



en processus  
**Cit'ergie**  
European Energy Award

## Le préalable obligatoire : 0 pesticide sur les espaces publics !



- Une démarche progressive 2010-2016 : **0 phyto en 2016 !**
- Investissement matériel et nouvelles techniques de végétalisation
- Plan de gestion différenciée obligatoire pour moduler les exigences d'entretien
- Communication renforcée auprès des habitants pour une meilleure acceptation

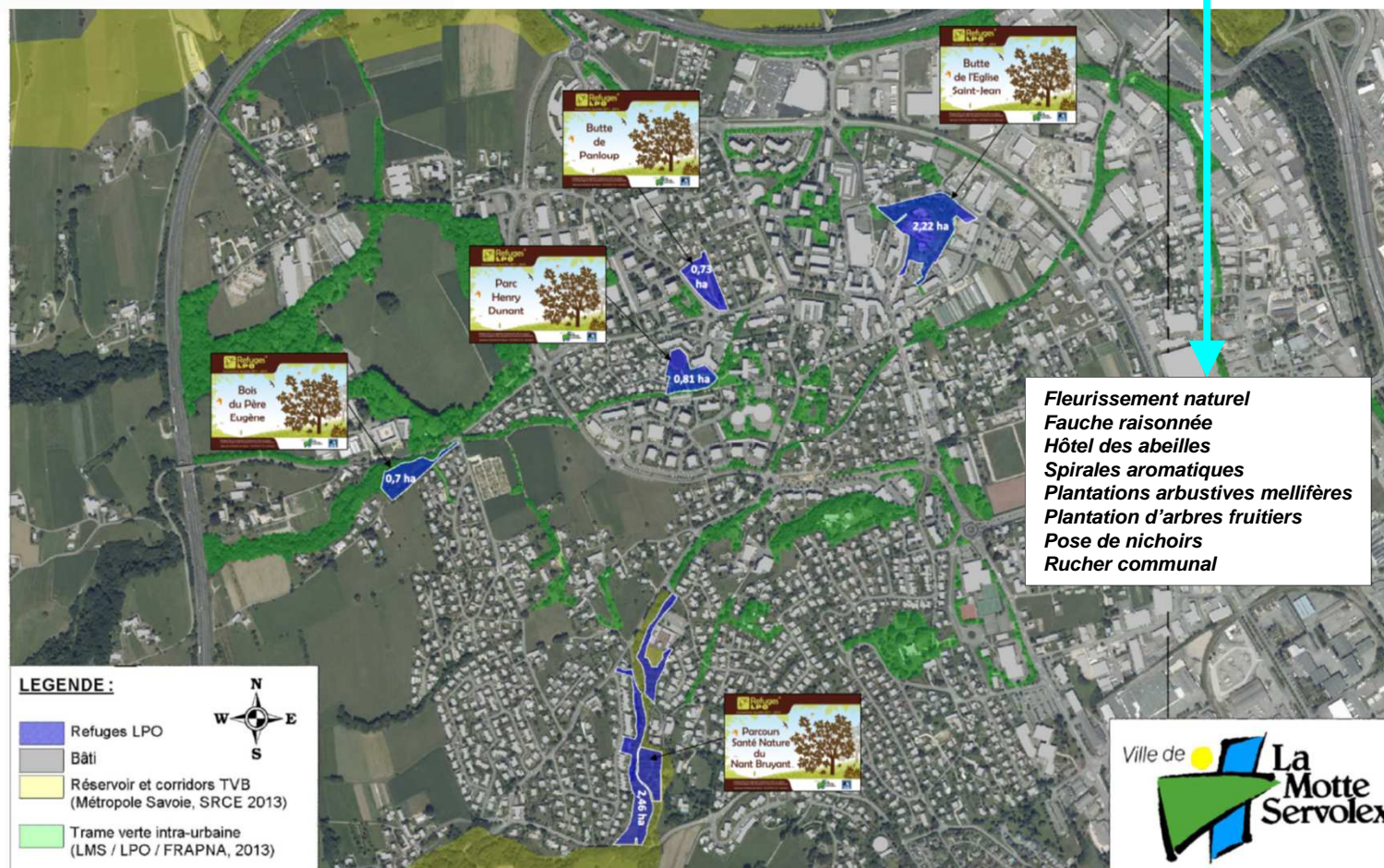
**Les points durs :** Limites techniques du matériel et temps de travail des agents, Espaces en stabilisés, cheminement, cimetière

## Des parcs publics réservoirs de Biodiversité



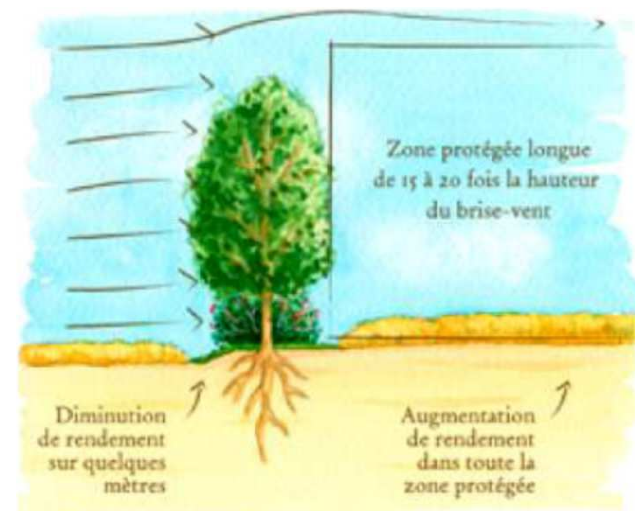
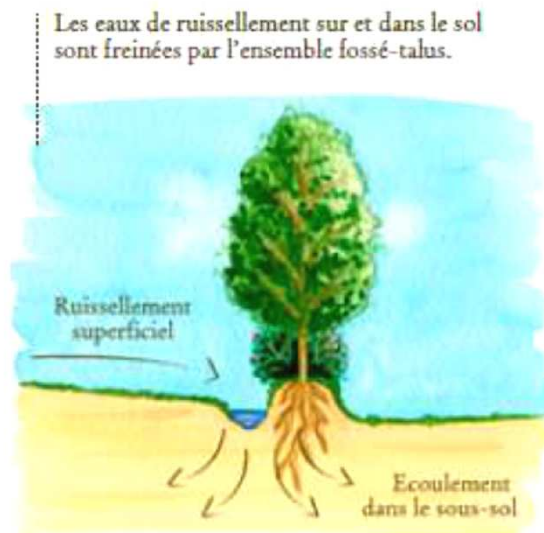
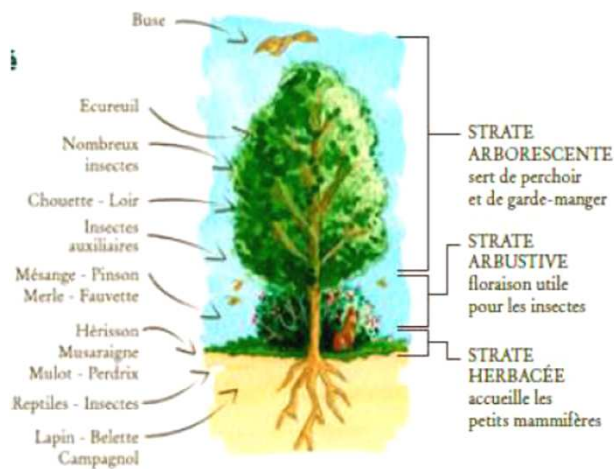
- Un contexte contractuel (*renouvelé en 2015*)
- Un diagnostic initial (*Inventaire faune-flore*)
- Un plan d'action quadriennal

6,01 ha d'espace vert en Refuge de Biodiversité



## Plan d'action Biodiversité en Ville : Enjeux

- **Habitats, refuges et corridors urbains** (petits mammifères, amphibiens, oiseaux et insectes dont pollinisateurs)
- **Cadre de vie** (chaleur, réduction des pollutions atmosphériques, sonores et visuelles)
- **Gestion des eaux pluviales** (infiltration des eaux de ruissellement) et **amélioration des rendements agricoles** (effet brise vent, eau utile dans le sol, auxiliaires de culture)



# Aider la biodiversité en ville

## Plan d'action Biodiversité en Ville : Action TVU

### QUI ?

La Ville de La Motte-Servolex en partenariat avec un particulier/une copropriété ou sur le domaine public (par le biais d'une convention de mise à disposition de terrain d'assiette).

Opération à la charge financière exclusive de la Ville de La Motte-Servolex, maître d'ouvrage, conformément à la délibération du Conseil Municipal « Plan d'action Biodiversité en Ville » du 8 juillet 2014 (jointe au dossier).

### COMMENT ?

Plantations assurées par un professionnel paysagiste, sur commande de la Ville de La Motte-Servolex, selon un cahier des charges strict (qualité et protection des végétaux, préparation du sol).

Le propriétaire/la copropriété, ainsi que l'exploitant s'il y a lieu, s'accorde préalablement avec le responsable environnement de la Ville, responsable du projet, sur les secteurs à aménageable en fonction des différentes contraintes propres à chaque site.

Un piquetage (détermination précise des emplacements et espèces à planter) est réalisé sur site avant le chantier de plantation en présence de la Ville, du propriétaire/de la copropriété et du paysagiste. Entretien par le paysagiste durant 3 ans pour la taille de formation, à la charge du maître d'ouvrage.

### QUAND ?

Pour le secteur Tessonnière, les travaux de plantation débiteront en septembre 2015 (période favorable pour les végétaux), sous condition d'accord avec les propriétaires/la copropriété. Toutes les plantations font l'objet d'une reconnaissance sur site et d'un piquetage, en présence des différentes parties.

La convention de mise à disposition de terrain d'assiette par le propriétaire/la copropriété devra être signée au plus tard le 30 juin 2015.

### POUR ALLER PLUS LOIN...

Des gestes simples peuvent être mis en œuvre pour améliorer encore la perméabilité et la qualité écologique des propriétés privées :

- Aménager des ouvertures basses dans les grillages fins et les murets de 15\*15cm tous les 10m
- Planter arbustes, arbres fruitiers et espaces fleuris chez vous
- Conserver des tas de branches sèches, créer une mare temporaire, poser des nichoirs
- Proscrire l'utilisation des pesticides (insecticides, herbicides et fongicides) néfastes pour tous les animaux, pour le sol, pour la santé et qui ne favorisent à terme que le développement des espèces invasives non désirables

... et bien d'autres conseils que vous pouvez solliciter auprès de la Ville et de la Ligue de Protection des Oiseaux section Savoie.

FICHE TRAME VERTE URBAINE			Ville de La Motte Servolex
Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022 Service EDD Date de rédaction : 17/06/2014			
Secteur - ID :		Tessonnière - TESS01-HF	
CARTE		PHOTO	
Type de trame :		<input type="checkbox"/> Réservoir <input checked="" type="checkbox"/> Corridor prioritaire <input type="checkbox"/> Corridor annexe	
Type de travaux		Propriétaire(s) et parcelle(s)	
Plantation Haie fruitière		Commune de La Motte-Servolex - AL496/AL941/AL942	
Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)	Matériel
-	EVD	143	
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation	
-	2038,61	Octobre 2015	<b>Arbres fruitiers (x64) :</b> Cortisier rustique (x13), Pommier sauvage (x11), Prunier (x11), Neflier (x6), Plaqueminier (x6), Cognassier (x6)
<b>Enjeux écologique</b>			
Rétablissement d'un connexion écologique prioritaire entre les corridors alluviaux Nant Bruyant et Ruisseau de la Curtine Augmentation du potentiel d'habitat pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes et rapaces) en bordure de plaine céréalière Intérêt puit carbone et tampon à particules en bordure d'axe routier			
<b>Diagnostic initial du site</b>			
Strate arbustive et arborée absente. Espace communal géré en prairie intensive avec amendement azoté. Espace de transition entre plaine agricole et habitat collectif dense Exploitant : Daniel BONFILS			
<b>Mise en œuvre (Détail)</b>			
		Séquence à répéter avec liste espèces fournie (Matériel). Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler. Tuteurer au besoin.	
<b>Entretien (Détail)</b>			
n + 1 : recéper arbustes et buisson. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie. n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage. n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres fruitiers, couper à 1 cm du tronc.			
Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.			

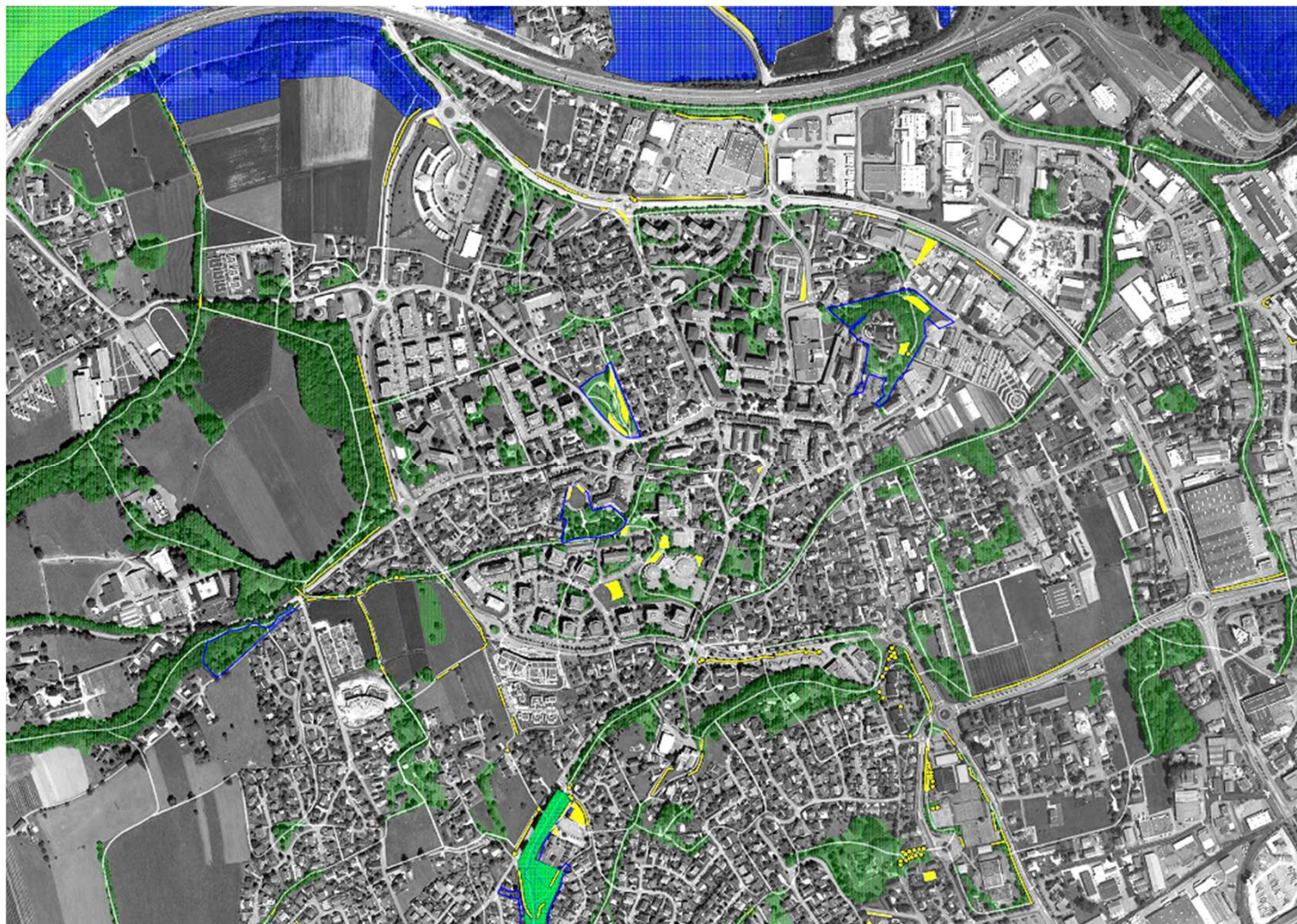
## Plan d'action Biodiversité en Ville : Pollinisateurs

- Installation de prairies fleuries à **caractère sauvage** sur parcs et délaissés de voirie, 2500 à 3000 m<sup>2</sup> par an,
- Choix **d'espèces endémiques, annuelles et vivace** pour optimiser la reprise et le couvert fleuri, et depuis 2019 mélanges labellisés végétal local (100% en 2021 partenariat OFB CBN)
- Travail avec un mélange exhaustif d'espèces pour favoriser la sélection naturelle en fonction des caractéristiques du sol (+ **25 espèces**), 1 fauche annuelle fin août

<b>FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"</b>		
Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022 Service EDD Date de rédaction : 05/06/2014		
<b>Secteur :</b>	Butte Panloup	Plantation prairie fleurie
<b>CARTE</b>		
		
<b>Fournisseur</b>	Novaflore	<b>Maître d'œuvre</b> EVD
<b>Surface (m<sup>2</sup>)</b>	990	
<b>BP graines (€)</b>	615,4	<b>BP travaux (€)</b> 1687,95
		<b>Date réalisation</b> Oct 2015
<b>Type de mélange</b>		
<input type="checkbox"/> Messicole <input type="checkbox"/> Horticole <input checked="" type="checkbox"/> Mixte		
<b>Nombre d'espèces</b>		
<input type="checkbox"/> 0 à 10 <input type="checkbox"/> 10 à 25 <input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus		
<b>Type de gestion</b>		
<i>Préciser les types et périodes d'intervention.</i> <b>Année n :</b> Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis, mise en place du lit de semence après dernière préparation du sol. Elimination manuelle des indésirables (rumex, chénopode,...) 6 semaines après semis et à l'entrée de l'hiver si nécessaire.		
<b>Années suivantes :</b> Une fauche tardive début octobre (motofauche centrifuge). Une fauche précoce sur partie horticole début juin si besoin. Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en bordure Est de la parcelle, en pied de la haie arbustive plantée en 2013,		
Maintenir une zone non fauchée (60m <sup>2</sup> ) différente chaque année		
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association		
<b>Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)</b>		
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente		
<b>Période de floraison</b>		
Avril à Novembre (Bleu) / Mai à Octobre (Jaune)		
<b>Principales espèces (lister)</b>		
<b>SAUVAGE (Bleu - 740m<sup>2</sup>)</b> <b>Asteracées et autres (70%) :</b> Achillée millefeuille, Carotte sauvage, Valériane officinale, Camomille vraie, Millepertuis perforé, Coquelicot (papaver rhoeas), Pâquerette vivace, Marguerite commune, Souci officinal, Myosotis des champs, Réséda jaune, Lin bisannuel, Vipérine faux-plantain, Petit rhinante, Origan commun, Petite pimprenelle, Bleuet des champs, Centaurée jacée, Scabieuse colombarie, Nielle des blés, Lamier pourpre, Sauge des prés, Bourrache officinale, Cardère des villes, Brunelle commune, Bétoune, Liondent des Alpes		
<b>Légumineuses (20%) :</b> Sainfoin, Lotier corniculé, Trèfle incarnat, Mélilot officinal, Anthyllide vulnérable, Vesce commune		
<b>Graminées (10%) :</b> Houlique laineuse, Fétuque, Foie avoine		
<b>HORTICOLE (Jaune - 250m<sup>2</sup>)</b> <b>Mélange "PBI" Nova Flore</b> <b>Asteracées et autres (70%) :</b> Pied d'alouette, Millepertuis perforé, Marguerite commune, Marguerite commune, Achillée millefeuille, Anthémis des tinturiers, Mauve musquée, Vipérine faux-plantain, Chrysanthème des moissons, Centaurée bleuet, Nielle des blés, Aneth, Cerfeuil commun + 11 espèces horticoles		
<b>Légumineuses (20%) :</b> Mélilot officinal, Trèfle renversé		
<b>Graminées (10%) :</b> 4 graminées horticoles		

## Aider la biodiversité en ville

### Plan d'action Biodiversité en Ville : Réalisations 2015-2020



- **5,5 km de haies vives en ville :**  
4 500 plants  
110 000 €

- **13 000 m<sup>2</sup> de PF**  
56 400 €

#### Financement

50 % Dpt73 (2018-2019)

*puis*

30 % Dpt73

30 % Région AuRA  
*dans le cadre du CVB  
2020-2024*

## Plan d'action Biodiversité en Ville : Sensibilisation

### UN VÉRITABLE ATOUT URBAIN !

- **Puits à carbone** – Un mètre de haie vive peut absorber 2 à 3 kg de CO<sub>2</sub> par an !
- **Fraîcheur et qualité de l'air** – La haie améliore localement la qualité de l'air : elle fixe les polluants atmosphériques et augmente l'humidité de l'air en été (limitation des irritations respiratoires). En absorbant les infra-rouges émis par les bétons et bitumes, elle participe à la réduction de la chaleur urbaine.
- **Infiltration des eaux pluviales** – Le système racinaire de la haie permet l'infiltration des eaux de ruissellement, et donc la recharge des nappes phréatiques et la limitation des crues.
- **Masque paysager préservant le cadre de vie urbain** – La haie vive constitue une barrière naturelle aux agressions sonores et visuelles et constitue par nature des espaces de tranquillité.
- **« Point chaud » de biodiversité en ville** – Les espèces végétales implantées, pour l'essentiel endémiques, participent à l'enrichissement de la biodiversité urbaine. Elles constituent un habitat, une source de nourriture et un lieu de passage pour de nombreux animaux sauvages.
- **Créatrice de lien social** – Observation de la petite faune, cheminements apaisés, collecte de petits fruits, autant d'aspects de la haie en faveur de la rencontre et du partage entre habitants.

### LES HAIES VIVES

#### LES COPROPRIÉTAIRES DU NANT BRUYANT, PARTENAIRES DE NATURE

Les différentes haies vives ont été aménagées par la Ville avec l'accord et le soutien des copropriétaires du Nant Bruyant.

Les haies vives régressent depuis des décennies à cause de l'aménagement urbain et du remembrement agricole. Avec elles disparaissent l'ensemble du cortège d'oiseaux, de petits mammifères, d'amphibiens et d'insectes. La Motte-Servolex a ainsi vu régresser de 2005 à 2013 ses surfaces de trames vertes à hauteur de 2%.

Les professionnels de l'écologie et de l'aménagement du territoire s'accordent à dire que la trame verte urbaine, essentiellement composée de haies vives, est primordiale pour la qualité de vie au cœur des centres urbains car elle réduit les nuisances liées à la chaleur, aux bruits, aux pollutions et aux crues. Forte de ce constat, la Ville de La Motte-Servolex a engagé en 2015 un Plan d'Actions « Biodiversité en Ville » qui s'échelonne jusqu'en 2022, consistant notamment à l'aménagement de plus de 1500 mètres linéaires de haie vive par an sur les espaces publics et privés.

#### C'EST QUOI UNE HAIE VIVE ?

C'est une structure végétale linéaire associant arbres, arbustes et buissons qui poussent librement pour constituer un biotope riche et unique, propice à une faune locale variée. La haie vive subit dans ses premières années une « taille de formation » afin de limiter la concurrence entre les différents éléments de la haie et favoriser son développement en 3 strates complémentaires : la strate buissonnante, la plus basse, la strate arbustive, moyenne, et la strate arborée qui est la plus haute.

Pour assurer la compatibilité des haies vives avec les espaces disponibles en Ville, la commune a fait le choix de 5 typologies de haies :



#### LES ESSENCES au sein de la haie vive



### La prairie fleurie

Aménagée dans le cadre du Plan d'Action Biodiversité en Ville 2015-2022, cette prairie fleurie est un véritable refuge pour la petite faune sauvage (mammifères, amphibiens, reptiles et insectes) et une incroyable source alimentaire pour les fragiles populations de pollinisateurs. La prairie fleurie bénéficie avant tout à l'environnement et au cadre de vie des habitants :

- Pas de pesticides ou d'engrais très polluants et peu d'entretien générateur de gaz à effet de serre, pour préserver la qualité de l'environnement,
- Amélioration de la qualité de l'air en été par conservation d'humidité au sol,
- Aspect paysager avec une belle floraison dès le printemps jusqu'à la moitié de l'été,
- Habitat, source alimentaire et refuge pour la petite faune en ville, pour des espaces verts vivants et propices à la découverte.

#### Ils fréquentent la prairie fleurie



#### Plus de 35 espèces composent la prairie fleurie du parc, entre autres :



#### POUR QUE LA PRAIRIE FLEURIE DURE DANS LE TEMPS, IL FAUT LA LAISSER FANER !

La fénaison de la prairie est nécessaire pour que les fleurs annuelles produisent leurs graines, ces dernières permettront d'enrichir le couvert fleuri de l'année suivante. Une première fauche est prévue fin juillet, et une seconde éventuellement fin octobre. Le produit de fauche est laissé une semaine sur place afin que les graines tombent des fleurs et épis séchés, il est ensuite exporté ou laissé en andain en bord de parcelle ou en paillage de pied de haie.



MÊME SI LA PRAIRIE PARAÎT SÈCHE ET PEU ESTHÉTIQUE, MERCI DE VOTRE INDULGENCE.



## Plan d'action Biodiversité en Ville : Sensibilisation

### Les abeilles à la source de la vie

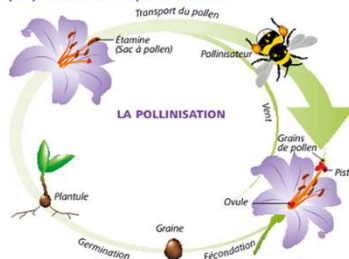
#### La pollinisation, survie des plantes

Dans la nature, la plupart des végétaux ont des fleurs. Les fleurs sont composées :

- d'organes mâles (étamines) où est fabriqué le pollen qui contient les spermatozoïdes,
- d'organes femelles (pistil) où sont fabriqués les ovules.

La germination des grains de pollen à l'extrémité du pistil permet aux spermatozoïdes de féconder les ovules pour donner des graines. Le transport du pollen d'une fleur à une autre se fait grâce au vent et aux insectes qui sont attirés par le parfum, les formes, les couleurs et le nectar des fleurs. Quand une abeille se pose sur une fleur pour butiner le nectar, elle se couvre de pollen qu'elle dépose ensuite sur une autre fleur. C'est la pollinisation.

Dans le monde, 80 % des plantes à fleurs sont pollinisées par plus de 20 000 espèces d'abeilles.



#### Des gestes simples au quotidien pour préserver ces insectes

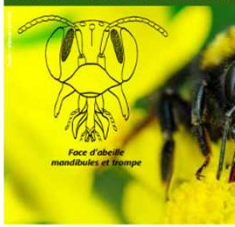
- construire un abri à insectes chez soi
- ne pas utiliser de pesticides (herbicides, insecticides, fongicides)
- favoriser les haies et prairies fleuries
- utiliser des plantes à fleurs dans le jardin (moutarde, verse, trèfle, etc...)



#### APPAREIL DE COLLECTE DU POLLEN (Abeille domestique)



#### APPAREIL DE COLLECTE DU NECTAR (Bourdon)



#### Insectes en danger ? Attention aux fleurs !

Les insectes pollinisateurs comme les abeilles se raréfient car ils sont affectés par l'appauvrissement de leurs milieux de vie (disparition des prairies naturelles, fauchage des talus et chemins fleuris) ainsi que par les pesticides et insecticides... Ces insectes sont pourtant indispensables à la reproduction de la plupart des plantes à fleur.



### Ces abeilles qui habitent à l'hôtel

#### La super-famille des abeilles !

Les abeilles appartiennent au groupe des hyménoptères, (4 ailes couplées en vol, pièces bucales de type broyeur-lécheur) avec les fourmis et les guêpes qui sont des « cousins ». La famille des abeilles est immense et accueillie :

- l'abeille domestique qui vit en société et fabrique du miel,
- les bourdons qui vivent en petites sociétés, sans faire de miel,
- les abeilles sauvages, au mode de vie généralement solitaire et qui ne fabriquent pas de miel récoltable par l'homme.

Il existe environ 900 espèces d'abeilles sauvages en France. C'est pour elles que des hôtels ont été construits.



#### Toutes ces abeilles sauvages sont bienvenues à l'hôtel

- 1 Les abeilles rubicoles recherchent des tiges de plantes emplies de moelle tendre pour y creuser leurs nids.
- 2 Les abeilles sylvoles exploitent le bois mort en le creusant (grosses branches, charpentes de maisons non traitées) et y creusent des galeries.
- 3 Les abeilles tapissières nichent dans des cavités comme du bois perforé par d'autres insectes ou des fissures de rochers. Les femelles de certaines espèces tapissent leurs nids avec des fibres végétales ou en découpant de petits ronds dans les feuilles.
- 4 Les abeilles terricoles affectionnent l'argile meuble ou le sable du sol. Elles y creusent des galeries.

**MÉGACHILIDAE**  
230 espèces en Europe

Abeilles tapissières ou maçonnes  
Taille : 10 à 20 mm  
Anthesis sp.

**ANDRÉNIDAE**  
200 espèces en Europe

Abeilles des sables  
Taille : 10 à 15 mm  
Andrena fulva sp.

**HALICTIDAE**  
160 espèces en Europe

Halictes  
Taille : 3 à 13 mm  
Agrostroma sp.

**APIDAE**  
70 espèces en Europe

Abeilles domestiques et bourdons  
Taille : 3 à 28 mm, Xylocopa sp.  
Les abeilles chaperonnières appartiennent à cette famille.

**MELITTIDAE**  
42 espèces en Europe

Abeilles terricoles  
Taille : 8 à 9 mm  
Dasyproctus sp.

#### Qu'est-ce que l'hôtel des abeilles et à quoi sert-il ?

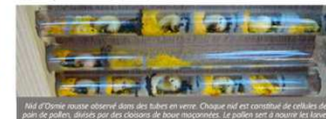
C'est un « logement » sur mesure destiné aux abeilles sauvages et autres insectes (gyrphes, chrysope, etc...) Des casiers y sont aménagés afin de reproduire différents lieux de vie devenus rares et donc favoriser l'installation de ces insectes pollinisateurs. L'hôtel des abeilles a été développé pour :

- créer des refuges pour abeilles sauvages et autres insectes,
- étudier et suivre la vie des insectes pollinisateurs,
- faire découvrir au grand public ces petites bêtes méconnues !



#### Les abeilles solitaires sont pacifiques !

Contrairement aux abeilles et guêpes sociales, les abeilles solitaires n'attaquent jamais et ne piquent pas (mais en sont capables si on les saisi).



## Subventions BPA : Les Cultures Dérobées Polliniques

### TREFLE ALEXANDRIE

**Description** : caractéristique voisine du trèfle incarnat mais avec des fleurs blanches et des feuilles plus allongées. Plante gélive.  
**Implantation** : 10 à 15 kg/ha en association, 20 à 40 €/ha.  
**Variétés** : ALEX, TIM, MELO, AXI...  
**Destruction** : Facile sauf si associée avec des RGI.  
**Semis** : du 10/07 au 01/09.



### VESCE COMMUNE

**Description** : cette vesce couvre rapidement le sol. Elle peut être associée à une céréale ou du RGI. Graine plus grosse que le trèfle, les vesces doivent être semées à moins de 3 cm de profondeur. Il faut semer tôt. A réserver aux zones chaudes de Bretagne.  
**Implantation** : 20 à 25 kg/ha en association, 50 à 75 €/ha.  
**Variétés** : ANETO, CANDY, NACRE, DELPHI, CRISTAL, RUBIS, NITRA, ...  
**Destruction** : préférer les variétés de printemps qui gèlent. Très facile à détruire.  
**Semis** : du 10/07 au 01/09.



### LES MOUTARDES BRUNES

**Description** : Plante voisine des moutardes blanches mais avec des petites feuilles et une croissance plus lente. Son seul intérêt réside dans le fait qu'elle est efficace contre les nématodes.  
**Implantation** : 4 à 5 kg/ha, 30 à 40 €/ha.  
**Variétés** : ETAMINES, ESPERANCE, FICITA...  
**Destruction** : plus délicate car moins sensible au gel (- 10°C).  
**Semis** : du 10/07 au 01/09.



### LE RADIS CHINOIS

**Description** : radis avec pivot décompactant, allant jusqu'à 30 cm de profondeur - racine cylindrique.  
**Implantation** : 7 à 8 kg/ha, 50 à 60 €/ha.  
**Variétés** : STRUCTURATOR...  
**Destruction** : facile à détruire par roulage car la racine casse.  
**Semis** : du 10/07 au 01/09.



### TREFLE INCARNAT

**Description** : semée en association avec du RGI ou du MOHA. Cette plante assure une très bonne production d'automne et de printemps. Plante non météorisante à semer cependant tôt en juillet-août.  
**Implantation** : 10 à 15 kg/ha en association, 50 à 70 €/ha.  
**Variétés** : CONTEA, TARDINOS, CARMINA ou en association RGI PROTA-PLUS...  
**Destruction** : facile après paturage.  
**Valeur fourragère** : + 20 g PDI/rapport au RGI seul.  
**Semis** : du 10/07 au 01/09.



### LA PHACELIE

**Description** : seule de sa famille "hydrophyllacees" mellifère, cette plante est l'une des plus structurantes. Elle est néanmoins déconseillée en rotation légumes car porteuse de sclérotina. Faible appétence des limaces.  
**Implantation** : 8 à 10 kg/ha, 40 à 60 €/ha.  
**Variétés** : STALA, NATRA, CAMELIA, BARCELIA, LISETTE...  
**Destruction** : facile car elle gèle lorsqu'elle est semée tôt.  
**Semis** : du 10/07 au 01/09.



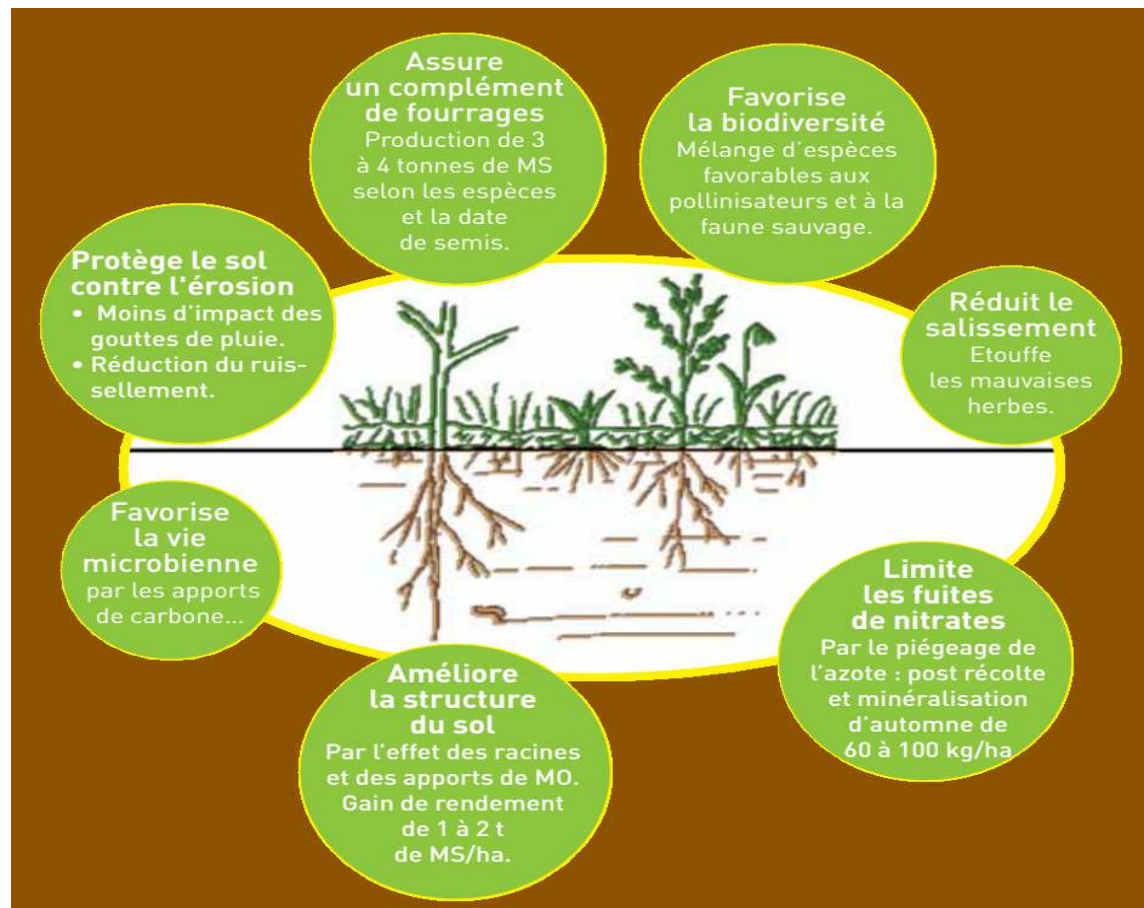
### LE TOURNESOL

**Description** : plante résistante à la sécheresse, avec un système pivotant donnant des fleurs. Faible pouvoir concurrentiel. A éviter dans les rotations légumières. Plante à mettre impérativement en association.  
**Implantation** : seul, 30 à 40 kg/ha, en mélange, 5 kg/ha, 10 à 15 €/ha.  
**Destruction** : plante gélive à - 3°C, roulage possible.  
**Semis** : du 10/07 au 01/09.



## Aider la biodiversité en campagne

### Subventions BPA : Les Cultures Dérobées Polliniques



+ semis direct de culture

+ interdiction traitement phytosanitaire préalable

## Aider la biodiversité en campagne

### Subventions BPA : Les Cultures Dérobées Polliniques

#### Achat et acheminement des graines

**Financement** des graines par l'Assemblée des Pays de Savoie

**Acheminement** des graines aux demandeurs par le GAPS

*Un coût net fourniture et mise en œuvre nul pour l'agriculteur. Un bénéfice important considérant l'intérêt agronomique de la pratique*

#### MISE EN OEUVRE

##### Par l'agriculteur

L'agriculteur installe le couvert sur son temps et avec son matériel. Les graines sont acheminées sur son exploitation.

Subvention communale pour les bonnes pratiques agricoles :  
CDP - 150 €/ha

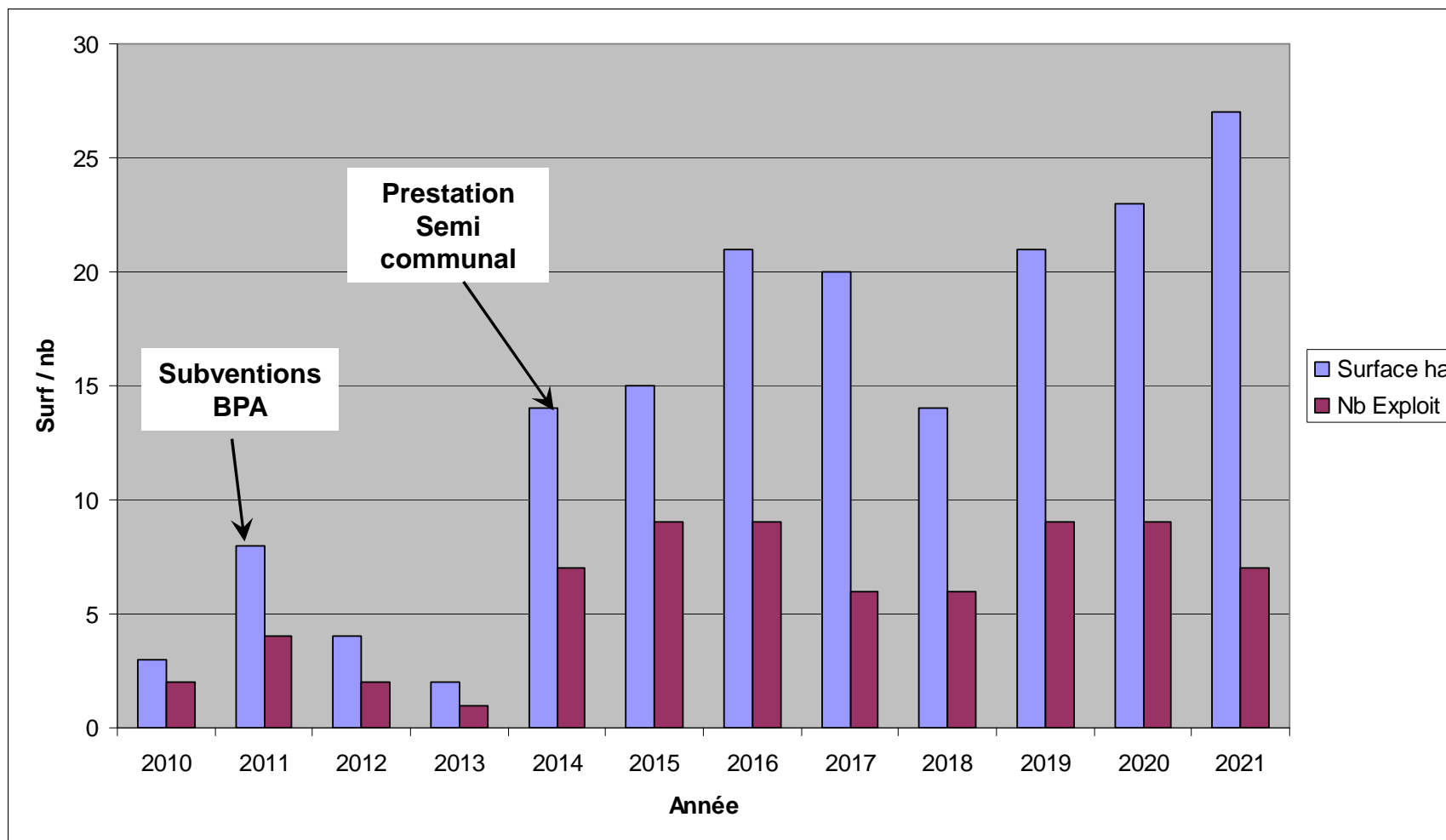
##### Par la Ville

*Depuis 2014*

La Ville centralise les graines aux CTM. Elle commande une prestation de semi direct auprès de M. BUFFET (équipé semoir à semi direct)

Coût de la prestation pour la Ville (*hors temps agent*) :  
120 € TTC/Ha

## Subventions BPA : Les Cultures Dérobées Polliniques



## Les autres subventions BPA

Implantation de haie – 5 €/ml



Engrais vert – 90 €/ha



Semi direct – 150 €/ha



Epandage de BRF – 90 €/ha



## Aider la biodiversité en forêt

### Labellisation PEFC

*Engagement de gestion durable de la ressource forestière et de protection de la faune sauvage*



### Diversification des habitats et études spécifiques

*Mare, Hôtel des insectes, Parcelles à Gélinotte des bois, étude écureuil roux*



Création d'un réseau d'ilots de sénescence (10 ilots, 24 ha)